

l'immigration et les réfugiés, et la promotion de la femme sur le marché du travail, nous avons fait voir que les positions du gouvernement divergeaient de l'intérêt public, et les Canadiens ont réagi en s'intéressant de plus en plus à nos travaux, s'adressant souvent à nous pour que nous adoptions une position ferme. C'est ce que nous avons fait pour protéger les intérêts régionaux, les groupes minoritaires et les droits individuels, dans l'intérêt principalement du bien-être national.

Mais là où nous nous sommes tout spécialement distingués, c'est en insistant au nom de tous les Canadiens pour que, lors de la législature précédente, le projet de loi qui a précédé celui-ci soit soumis au jugement populaire. Cela s'inscrivait dans l'axe de nos responsabilités, dans la ligne de nos attributions constitutionnelles et des précédents à cet égard. C'était conforme à notre rôle de tribunal politique de dernier ressort. Il s'agit d'un projet de loi présenté par un gouvernement qui avait pour politique de refuser carrément de s'expliquer et de discuter. Nous nous souvenons tous de la note de 1985 au Cabinet qui soutenait, comme cela s'est vérifié que plus les Canadiens connaîtraient l'accord et moins ils l'aimeraient; que sa présentation devait s'en tenir aux généralités et rester dans le flou; qu'il fallait s'en remettre aux sentiments à fleur de peau qui jouaient en faveur du libre-échange. «N'entrez pas dans les détails de peur que les Canadiens ne s'intéressent aux mauvais côtés de l'accord et ne rejette celui-ci», disait-on dans la note. «Ne parlez que des avantages; ne laissez pas les Canadiens peser le pour et le contre», a décidé le gouvernement. Bien sûr, le gouvernement justifiait cette façon de faire en prétendant qu'il sait mieux que les Canadiens ce qui est bon pour eux. Eh bien, c'est là que le Sénat entre en jeu. Il doit s'assurer que le gouvernement s'explique et justifie ses objectifs.

● (1620)

Ce projet de loi n'a pas été compris parce que mal expliqué. Nous avons demandé que le gouvernement demande un mandat avant d'agir et, ce faisant, nous avons joué notre rôle de législateurs du dernier recours. Nous avons parlé au nom d'une majorité de Canadiens, comme l'ont prouvé les résultats des élections. Le peuple canadien approuvait la décision du Sénat de ne pas adopter le projet de loi au cours de la dernière session puisqu'il ne l'a jamais contestée au cours de la campagne électorale, bien au contraire.

Le gouvernement a demandé un mandat non pas parce qu'il le souhaitait, mais parce qu'il n'avait pas le choix. Même là, le premier ministre et son cabinet ont essayé d'éviter de débattre les questions et de dire aux Canadiens les risques que l'accord présente pour la souveraineté du Canada et le mode de vie de travailleurs canadiens des secteurs agricole, tertiaire et manufacturier.

Je tiens à rendre hommage au chef du parti libéral, le très honorable John Turner, pour avoir finalement réussi au cours de la dernière campagne électorale à forcer le gouvernement à rendre des comptes aux Canadiens. La prestation de M. Turner aux débats télévisés des 24 et 25 octobre a retenu l'attention des Canadiens et a soulevé dans tout le pays un débat comme on n'en avait pas vu depuis longtemps. Les Canadiens ont pris conscience de leurs sentiments profonds en tant que Canadiens. Ils ont pesé à nouveau leur attachement pour ce peuple magnifique, pour ce pays magnifique qu'on appelle le Canada. Il en est résulté un renforcement de notre

[Le sénateur Austin.]

fierté nationale. John Turner a joué un rôle de premier plan dans cette prise de conscience nationale, comme l'histoire saura en témoigner. En se prononçant dans une proportion de 57 p. 100 contre ce projet de loi, les Canadiens ont démontré qu'ils comprennent les questions et s'en inquiètent.

J'ai dit que le parti progressiste conservateur avait remporté une victoire conditionnelle, étant donné qu'en vertu de la Constitution du Canada et de ses conventions, nous avons chez nous un système représentatif de gouvernement. Mais comme l'a dit le sénateur MacEachen, les Canadiens se sont prononcés à l'égard de ce projet de loi. Ils ont fait savoir qu'il n'est pas du tout désirable pour le Canada et que le gouvernement aura bien du mal à livrer à nos concitoyens les avantages qu'il leur a promis.

Ce dont je m'inquiète surtout à propos de ce projet de loi, ce n'est pas tellement du principe du libre-échange, mais des carences énormes que recèlent l'Accord Canada—États-Unis et le projet de loi qui vise à le mettre en oeuvre. Le Canada est une nation commerçante importante et figure au deuxième rang derrière l'Allemagne de l'Ouest pour ce qui est du pourcentage de son produit national brut qu'il tire du commerce extérieur. Le Canada et les États-Unis, chacun le sait, sont les plus grandes nations commerçantes du monde, puisqu'ils s'échangent l'un l'autre pour plus de 150 milliards de dollars de biens et de services. Pour bien vivre, le Canada a besoin de l'ouverture des marchés, de la libéralisation du commerce et de taux de change qui soient équitables. Nous avons été parmi les plus ardents partisans du GATT et nous participons activement à la série actuelle de négociations de l'Uruguay. Le Canada est un ardent partisan de l'intensification des échanges commerciaux nord-sud et par l'entremise de l'UNCTAD, de la Banque internationale et de l'ACDI, au sein desquelles l'honorable Allan MacEachen a joué un rôle déterminant pendant toutes les années où il a été secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avons cherché à instaurer un commerce plus universel entre les pays.

Quant à moi, je suis partisan de relations commerciales qui soient vraiment efficaces et équitables entre le Canada et les États-Unis. Ce projet de loi est bien loin de remplir les conditions nécessaires. Il est bien loin de représenter ce que le premier ministre lui-même tenait pour nécessaire en 1985, 1986 et 1987. Sans doute vous souvenez-vous de ses objectifs de l'époque.

Tout d'abord, il ne devait y avoir aucune entente à moins que celle-ci ne fasse disparaître toutes les contraintes, tous les droits de douane, toutes les mesures antidumping et tous les droits compensateurs si spéciaux des États-Unis. Ensuite, cette entente devait renfermer une définition précise de ce qui constitue de justes pratiques commerciales, de justes subventions, laquelle protégerait contre toutes mesures américaines l'essentiel des programmes sociaux qui ont fait du Canada ce pays dont nous sommes si fiers. Il devait aussi prévoir un tribunal de règlement des différends qui appliquerait des règles commerciales convenues d'avance aux méthodes des partenaires commerciaux et de leurs agents gouvernementaux.

Le premier ministre ne s'était pas fait imposer ces critères. Il les avait lui-même reconnus comme objectifs essentiels de tout accord commercial pour notre pays. Il les estimait essentiels au maintien de relations équitables entre deux pays qui ne